



**Assemblée du GECT
24 octobre 2014**

Délibération n° 10-2014

Approuvant la demande de subvention à la région PACA

Membres présents: BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio .

Procuration : MICHEL Jean-Claude a donné procuration à BLANCHI Fernand

L'assemblée du GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

- autorise le président ou le directeur à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention d'une subvention du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour l'opération « candidature UNESCO de l'espace transfrontalier Marittime Mercantour - les Alpes de la mer ».

- Approuve la demande de subvention à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour un montant de 30 000 euros sur un budget global de 130 000 euros (plan de financement joint).

A Valdieri , le 24 octobre 2014

Fernand BLANCHI

Président du GECT

Giuseppe CANAVESE

Directeur du GECT

Plan de financement GECT 2014-2015

Le GECT n'étant pas éligible sur la programmation 2014, les dépenses pour le dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco prévues (232 000 € en 2014) seront réparties entre les partenaires, le GECT ne prenant à sa charge que 130 000 euros.

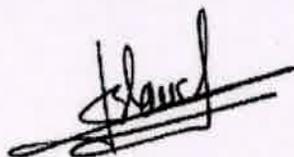
Total des dépenses : **130 000 €**

Contributions demandées

Conseil général des Alpes-De-Haute-Provence 15 000 €
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur 30 000 €

Participation du GECT 85 000 €

Le président
du GECT Maritime Mercantour



Fernand BLANCHI